

IPA Guide d'implantation à destination des directions

L'INFIRMIER EN PRATIQUE
AVANCÉE EN MILIEU
HOSPITALIER

2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION / 03

ÉTAPE

01 DÉFINIR LE PROJET EN ÉQUIPE / 07

ÉTAPE

02 SUIVRE LE PROJET / 08

ÉTAPE

03 DÉFINIR LES INDICATEURS DE SUIVI
DE L'ACTIVITÉ ET LE FINANCEMENT
DU POSTE IPA / 09

ÉTAPE

04 CHOIX DE LA CANDIDATURE ET DU MODE
FORMATION ÉVENTUELLEMENT / 10

GROUPE DE TRAVAIL ARS PACA / 14

ANNEXES / 15



INTRODUCTION

La pratique avancée pour les paramédicaux a fait son apparition en France en 2016 dans la loi de modernisation du système de santé.

Depuis, elle s'est déployée dans le champ de compétences des infirmiers comme une des **solutions** aux enjeux de santé publique : « vieillissement de la population, augmentation du nombre de patients avec des pathologies chroniques, baisse de la démographie des professionnels de santé, accès aux soins ».

L'objectif de ce document est d'apporter **une réponse pratique aux équipes d'encadrement et aux équipes de soins pour les aider** à modéliser des projets d'implantation en milieu hospitalier.

L'ARS PACA en collaboration avec les infirmiers hospitalo-universitaires, propose d'accompagner les établissements de la région afin de construire des projets d'implantation de qualité.

Les infirmiers hospitalo-universitaires interviennent directement auprès des établissements pour conseiller ou participer aux groupes de travail dans un souci d'implantation de qualité. Ils restent vos **interlocuteurs privilégiés** dans l'accomplissement de vos projets IPA (coordonnées à la fin du guide).

Aujourd'hui, le champ d'application de la pratique avancée concerne 5 domaines d'intervention

- ▶ Les pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires.
- ▶ L'oncologie et l'hémato-oncologie.
- ▶ La maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale.
- ▶ La santé mentale et psychiatrie.
- ▶ Les urgences.



Les conditions d'exercice de la pratique avancée pour un infirmier sont réglementées

► Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée délivré par une Université accréditée sur la mention Pathologies Chroniques Stabilisées et Psychiatrie Santé Mentale.

► Être inscrit(e) au Tableau de l'Ordre des Infirmiers.

► Justifier de trois années d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier.

Les IPA ont la responsabilité de suivi régulier de patients qui leur sont confiés (et avec leur accord) pour procéder à des actes de :

► Dépistage.

► Prévention.

► Prescription d'examens complémentaires.

► Renouvellement et/ou adaptation de traitements médicamenteux.

Un décret publié au Journal officiel du 21 janvier 2025 modifie diverses dispositions réglementaires relatives aux infirmiers (ères) exerçant en pratique avancée (IPA). Les patients peuvent accéder directement aux IPA sans passer par un médecin. L'élaboration d'un protocole d'organisation et d'une feuille de consentement n'est plus obligatoire.



Le processus schématique de l'implantation

DÉFINIR LE PROJET	SUIVRE LE PROJET ET DÉFINIR LES INDICATEURS DE SUIVI	CHOIX DU CANDIDAT ET IMPLANTATION DE LA PRATIQUE AVANCÉE
► Analyser le projet médico-économique. ► Déterminer les opportunités de recrutement. ► Rédiger le projet d'implantation final.	► L'équipe paramédicale est le garant de la validation du projet. ► L'équipe d'encadrement informe l'équipe de la direction des soins de l'avancée du projet. ► Définir la ligne budgétaire allouée au poste. ► Validation ou non du projet d'implantation par la hiérarchie (Direction des Soins, DRH, Direction, etc...).	► Option 1 : recrutement d'un IPA déjà diplômé. ► Option 2 : recrutement en interne d'un IDE qui s'engage à suivre la formation d'IPA avec un projet tutoral. ► Accompagnement du nouveau recruté et de l'équipe pluridisciplinaire dans l'implantation de la pratique avancée. ► Élaboration de la fiche de poste et éventuellement, du protocole d'organisation. ► Prise de fonction et évaluation à 6 mois.

ÉTAPE 01

DÉFINIR LE PROJET EN ÉQUIPE

Le service de soin (encadrement, encadrement de proximité et encadrement supérieur Direction des soins et équipe médicale) avec les infirmiers hospitalo-universitaires, peuvent :

► **Cibler les besoins** en lien avec les référentiels de compétences IPA et celui plus spécifique de la mention envisagée.

► **Déterminer** les conditions médico-économiques de la réalisation du projet pour évaluer le financement du projet soit par :

- Des recettes d'activité liées à l'évolution de file active ou des actions d'optimisation des recettes.
- L'économie de temps médical et/ou non médical.
- Des crédits fléchés spécifiques.

► **Déterminer** les futures opportunités de recrutement d'un IPA pour cette activité soit :

- Hypothèse de recrutement d'un IPA déjà diplômé en interne/externe.
- Hypothèse de recrutement d'un IDE motivé à suivre la formation d'IPA.
 - > Cela est conditionné par un accompagnement tutoral par un IPA diplômé ou Cadre de Santé ([voir annexe 1 page 15](#)).

► **Rédiger** le projet d'implantation final ([voir annexe 2 page 22](#)).

NB : pour une rentrée universitaire en septembre, l'inscription est à finaliser à l'université avant la mi-avril pour Aix-Marseille Université, et la mi-mai pour l'Université Côte d'Azur. Cette étape devra avoir été réalisée au préalable.



ÉTAPE 02

SUIVRE LE PROJET

L'équipe d'encadrement paramédicale

- Est le garant de la complétude et du suivi du dossier.
- Informe l'équipe de direction de soins et l'équipe médicale de l'avancée du projet.
- Envoie à l'équipe de direction des soins le dossier complet qui transmettra le dossier à la hiérarchie.



ÉTAPE 03

DÉFINIR LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET LE FINANCEMENT DU POSTE IPA

L'encadrement paramédical et médical en lien avec la hiérarchie

- Valident définitivement ou non le dossier en regard de la file active et des indicateurs de suivi.
- Définissent la ligne budgétaire allouée au poste IPA.
- En cas de non validation le projet pourra être représenté après réajustement.



ÉTAPE 04

CHOIX DE LA CANDIDATURE ET DU MODE DE FORMATION ÉVENTUELLEMENT

Après validation du projet et en fonction des modalités de recrutement envisagées lors de l'étape 1

OPTION 1

Recrutement d'un IPA diplômé

- ▶ Le cadre de santé avec le chef de service/praticien référent procèdent aux entretiens de recrutement.
- ▶ Le cadre de santé rédige la fiche de poste et les modalités d'organisation avec le candidat retenu.
- ▶ Le cadre de santé et le chef de service/médecin référent préparent la prise de poste et l'intégration du candidat retenu.
[\(voir annexe 3 page 28\).](#)
[\(voir annexe 4 page 33\).](#)
[\(voir annexe 5 page 37\).](#)
- ▶ L'équipe d'encadrement paramédical s'assure de la date ou de la procédure de nomination de l'IPA.
- ▶ Le service établit une évaluation du dispositif à 6 mois avec des indicateurs.

OPTION 2

Recrutement d'un IDE en interne qui s'engage à suivre la formation d'IPA à l'Université

- ▶ Le projet professionnel (PP) est transmis à l'encadrement puis la Direction des soins pour validation.
- ▶ L'IDE avec son PP validé peut demander une prise en charge d'études promotionnelles (**attention à prendre en compte la date limite fixée par l'établissement/ inscription à la faculté**).
- ▶ L'IDE suit sa formation à partir de septembre durant deux années.
- ▶ Au second semestre de la 2^{ème} année, l'IDE avec l'équipe d'encadrement et l'équipe médicale prépare la prise de fonction : rédaction de la fiche de poste et éventuellement du protocole d'organisation
[\(voir annexe 3 page 28\).](#)
[\(voir annexe 4 page 33\).](#)
[\(voir annexe 5 page 37\).](#)
- ▶ L'équipe d'encadrement paramédical s'assure de la date de nomination de l'IPA.
- ▶ Le service établit une évaluation du dispositif à 6 mois avec des indicateurs.



Lors du processus d'implantation

- ▶ L'IPA doit être ancré au cœur de la profession infirmière.
- ▶ L'IPA exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire et intervient à différents moments du parcours de soins.
- ▶ L'exercice de l'IPA est centré sur la clinique, et laisse place à des activités afférentes de recherche, de veille bibliographique, de formation.
- ▶ La réussite du projet d'implantation de la pratique avancée repose sur la prise en compte des besoins et sur l'investissement de l'institution.
- ▶ L'implantation d'un IPA nécessite une prise en compte de l'aspect des ressources humaines et matérielles.
- ▶ La construction de l'activité de l'IPA doit intégrer la notion de sécurisation des soins.
- ▶ L'implantation de l'IPA doit faire l'objet d'une véritable campagne de communication au sein de l'établissement et des partenaires.

Pour vous aider

▶ Textes régissant la pratique avancée en France

Présentation IPA : <https://sante.gouv.fr/grands-dossiers/un-meilleur-acces-aux-soins-pour-tous-sur-le-territoire/cooperations-interprofessionnelles/article/l-infirmier-en-pratique-avancee>

- ▶ Dossier tutorial d'un infirmier qui envisage la formation IPA (*voir annexe 1 page 15 à 21*).
- ▶ Dossier complet d'un projet d'implantation (*voir annexe 2 page 22 à 27*).
- ▶ Fiche de poste générique (*voir annexe 3 page 28 à 32*).
- ▶ Modèle de Protocole d'organisation (qui n'est plus obligatoire) (*voir annexe 4 page 33 à 36*).
- ▶ Modèle feuille consentement patient (qui n'est plus obligatoire) (*voir annexe 5 page 37*).

Gestion de la formation universitaire du (de la) futur(e) IPA et préparation du projet d'implantation

Les liens indispensables à l'organisation



► Aix-Marseille Université : Conditions d'accès sur dossier à la formation

<https://smpm.univ-amu.fr/fr/candidatures-inscriptions/inscriptions/diplome-etat-dinfirmier-de-ipa>



► Université Côte d'Azur

<https://medecine.univ-cotedazur.fr/etudes/formations-paramedicales/infirmier-en-pratique-avancee#admission>

Anticiper la formation et la mise en place du projet d'implantation

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.
Projet Implantation		Préparation du projet N-1 : IHU - direction – encadrement / collaborateurs (médicaux et paramédicaux)																	
1 ^{ère} année universitaire AMU Nice		Inscription e-candidat					Inscription Faculté		Formation										
2 ^{ème} année universitaire AMU Nice		Inscription e-candidat					Inscription Faculté		Formation										
									Accompagnement dans l'élaboration et la mise en place du projet d'implantation : IHU - direction - encadrement / collaborateurs (médicaux et paramédicaux)										

**Tout au long du processus d'implantation,
des Infirmiers Hospitalo-Universitaires peuvent
accompagner les établissements qui souhaitent
s'engager dans cette démarche**

▸ **Aix-Marseille Université**

▸ **Guillaume LUCAS**
guillaume.lucas@ap-hm.fr

▸ **Sara GALFOUT**
sara.galfout@ap-hm.fr

▸ **Marie MELLINAS**
marie.mellinas@univ-amu.fr

▸ **Christophe ROMAN**
christophe.roman@univ-amu.fr

▸ **Nadia TIBERTI**
nadia.tiberti@univ-amu.fr

▸ **Milène VILLA**
milene.villa@univ-amu.fr

▸ **Université Côte d'Azur**

▸ **Laurence CASTELLO**
laurence.castello@univ-cotedazur.fr

▸ **Thierry MIRA**
thierry.mira@univ-cotedazur.fr

Groupe de travail ARS PACA

- **Agence Régionale de Santé PACA**

- **Ludovique LOQUET**

- Direction des Politiques Régionales de Santé**

- **Jeanne RIZZI**

- Direction des Politiques Régionales de Santé**

- **Infirmiers Hospitalo-Universitaires :**

- **Maryline BOURRIQUEN**

- Assistance Publique Hôpitaux de Marseille,
Aix-Marseille Université**

- **Guillaume LUCAS**

- Assistance Publique Hôpitaux de Marseille,
Aix-Marseille Université**

- **Sandrine MAYEN-RODRIGUES**

- Centre Hospitalier d'Aix-en-Provence-Pertuis,
Aix-Marseille Université**

- **Thierry MIRA**

- CHU de Nice, Université Côte d'Azur**

- **Christophe ROMAN**

- Hôpital Saint-Joseph, Aix-Marseille Université**

Annexe 1 :

DOSSIER TUTORAL INFIRMIER QUI ENVISAGE LA FORMATION IPA

- ▶ Nom du candidat :
- ▶ Prénom :
- ▶ Date de naissance :
- ▶ Ancienneté dans le grade et dans la filière :
- ▶ Nom, prénom du Cadre de santé du service :
- ▶ Nom, prénom du tuteur (Cadre de santé ou IPA) :

Important :

Tout IDE qui s'engage dans un projet d'évolution professionnelle pour suivre la formation d'IPA :

- ▶ Informe son supérieur hiérarchique de sa démarche.
- ▶ Est suivi par un tuteur désigné par l'encadrement.
- ▶ Rédige un courrier de motivation et un curriculum vitae qu'il présente à son 1^{er} rendez-vous avec son tuteur.
- ▶ Renseigne le dossier de « Projet professionnel » et l'alimente au fur et à mesure de ses rencontres avec son tuteur et supérieur hiérarchique si besoin.

Le tuteur :

- ▶ Est choisi dans un secteur ou pôle différent de celui de l'agent qu'il tutore.
- ▶ Est IPA diplômé et en exercice ou Cadre de Santé (en priorité Cadre de santé ayant des connaissances dans le domaine de la pratique avancée.).
- ▶ Est volontaire pour suivre un agent à tutorer.
- ▶ Est à l'écoute : répond aux questions de l'agent tutoré et suscite de nouvelles interrogations dans une attitude bienveillante et constructive. Rassure en cas de difficulté ou de découragement.
- ▶ Aide à la construction du projet : aide à évaluer les atouts et les faiblesses du projet et amène le porteur de projet à se questionner sur l'adéquation entre projet professionnel et projet de vie.
- ▶ Transmet son expérience professionnelle.
- ▶ Ouvre ses réseaux : oriente l'agent tutoré vers les personnes susceptibles de l'aider.
- ▶ Dresse un bilan écrit du tutorat lorsqu'il estime que le projet professionnel peut être validé dans la dernière page du dossier.

À la fin, le dossier devra être totalement renseigné avec un CV très détaillé et la lettre de motivation. Après avis du tuteur, celui-ci est transmis à son N+1.

1 – Connaissance du décret, du diplôme, de la formation et des compétences

	Auto-évaluation du candidat	Évaluation du tuteur (préciser si le candidat est à l'aise avec ces questions ou pas)
Connaissances de l'organisation institutionnelle : hiérarchie, pôles, gouvernance		
Connaissances des différents métiers paramédicaux et autres filières		
Connaissances dans les grandes lignes du contexte actuel de l'établissement		
Connaissances du projet d'établissement		
Connaissances des textes réglementaires liés à la pratique avancée et aux compétences développées		
Connaissances du diplôme visé		
Connaissances du contenu et déroulé de la formation		

Le tuteur :

► Comment le candidat a-t-il répondu ? Sur quels points doit-il progresser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2- Aptitudes cliniques pressenties pour l'exercice de la pratique avancée

Savoir-faire	Auto-évaluation du candidat (exemples concrets de situations vécues)	Évaluation du tuteur (évaluer la pertinence des exemples présentés)
Savoir argumenter une prise en charge, un diagnostic infirmier		
Savoir rechercher les informations utiles		
Savoir lire de la littérature scientifique, des revues professionnelles, des protocoles de soins...		
Savoir argumenter une prise en charge, un diagnostic infirmier		
Sens aigu de l'observation clinique		
Savoir transmettre les informations essentielles et pertinentes dans les transmissions ciblées		

Le tuteur :

► Comment le candidat a-t-il répondu ? Sur quels points doit-il progresser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 - Capacités relationnelles pour exercer la pratique avancée

Savoir-faire, savoir-être	Auto-évaluation du candidat (exemples concrets de situations vécues)	Évaluation du tuteur (évaluer la pertinence des exemples présentés)
Capacité à se positionner vis-à-vis de l'équipe paramédicale		
Capacité à se positionner vis-à-vis de l'équipe médicale		
Avoir l'esprit d'équipe		
Éthique professionnelle, respect des autres		
Capacité à prendre des responsabilités		
Curiosité intellectuelle		
Agir avec méthode		
Adaptabilité : sait s'adapter selon le contexte, les besoins		

Le tuteur :

► Comment le candidat a-t-il répondu ? Sur quels points doit-il progresser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 - Capacités techniques développées

Savoir-faire	Auto-évaluation du candidat (préciser les expériences vécues)	Évaluation du tuteur
Être reconnu comme expert par ses pairs et sa hiérarchie : Participe aux : • évaluations des pratiques professionnelles • analyses en équipe/de pratique, • groupes de travail professionnels/certification • écritures de documents qualité, prises en charge.... • travaux de recherche infirmière • tutorats des étudiants IFSI...		
Maîtrise les outils de la bureautique et Internet : • sait rechercher une information professionnelle et réglementaire • sait rechercher des procédures/ protocoles institutionnels • sait réaliser des supports de présentation, tableaux Excel		
Maîtrise le fonctionnement des appareils et matériel de son service : • sait faire les premières démarches pour la remise en marche des appareils en panne • sait qui interpeller		

Le tuteur :

► Comment le candidat a-t-il répondu ? Sur quels points doit-il progresser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 - Synthèse de la candidature :

À renseigner par tuteur :

► Points forts :

► Points à améliorer :

► Appréciation générale et avis du tuteur sur ses capacités à répondre aux attentes de sa future fonction ?

Date de l'entretien final :

Décision du tuteur :

► Favorable : oui ☐ non ☐

Si non, argumenter :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► Avis encadrement et encadrement supérieur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► Appréciation générale et avis du tuteur sur ses capacités à répondre aux attentes de sa future fonction ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 2 :

DOSSIER DE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ACTIVITÉ D'IPA

Titre du Projet :

Pôle/ Service/ Unité :

► Nom du cadre de Santé : _____

■ Nom du Chef de service/médecin référent :

1 - Contexte du projet :

Il s'agit ici de donner les raisons qui justifient le projet, les besoins...

2 - Analyse des activités envisagées par l'IPA :

► Les activités et missions envisagées

► La file active des patients envisagée

► Critères de non-inclusion

► Critère 1 :

► Critère 2 :

► Critère 3 :

► Critère 4 :

► Critère 5 :

3 - Analyse médico-économique (avec la Direction des Affaires Financières)

► Les objectifs quantitatifs et qualitatifs :

► Les résultats attendus :

► Le financement prévu pour le poste (cochez la case concernée) :

☐ Recettes d'activité liées à l'évolution de file active ou des actions d'optimisation des recettes : (argumenter)

☐ Économie de temps médical et/ou non médical : (argumenter)

☐ Crédits fléchés spécifiques : (argumenter)

4 - Modalités de recrutement envisagées :

► Recrutement d'un IPA déjà diplômé en interne/ externe : (argumenter)

► Recrutement d'un IDE motivé à suivre la formation d'IPA : (argumenter)

Validation du projet :

Décision du tuteur :

► Favorable : oui ☐ non ☐

Si non, argumenter :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► Signature du projet par :

Équipe médicale	Équipe d'encadrement	Équipe de direction

Annexe 3 : modèle de fiche de poste générique

Logo institutionnel	Infirmier(e) en Pratique Avancée, mention :	
---------------------	--	--

Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :	Validé le : par :

Identification du poste :

- **Métier** : infirmière en Pratique Avancée : mention
- **Code métier** :
- **Appellation locale** : infirmière en pratique avancée
- **Grade** : infirmière en pratique avancée
- **Filière** : soignante
- **Service** :

Description du poste :

Conditions d'exercice	
Cadre de référence	Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée. Décret n°2020-244 du 12 mars 2020 portant sur le statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique Hospitalière. Décret n° 2020-245 du 12 mars 2020 relatif à l'échelonnement indiciaire du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière. Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique. Décret du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée.
Conditions	Être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée, mention délivrée par l'Université accréditée. Justifier de 3 années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession infirmière.
Formation requise	Master conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée, mention
Expérience	Expérience souhaitée dans la spécialité.

Caractéristique du poste :

Qualification requise	D.E. en Pratique Avancée Master 2 – Pathologies chroniques stabilisées ; Prévention et polypathologies courantes en soins primaires. Décret du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée.
Horaires et cycle de travail	Imputation du temps de travail : • Heures hebdomadaires. • Vacations. • Repos fixes week-end et jours fériés. • Congés Annuels. • RTT.
Positionnement dans la structure	Liaison hiérarchique. Liaison fonctionnelle. Liaison fonctionnelle avec l'équipe médicale. Liaison fonctionnelle avec l'équipe paramédicale.
Collaborations extérieures	L'IPA transmettra ses prises de décisions et conclusions en lien avec les besoins de santé du patient par courrier ou appels téléphoniques aux différents intervenants.

Missions du poste :

Missions générales	« L'infirmier qui exerce en pratique avancée est un infirmier diplômé qui a acquis des connaissances théoriques, le savoir-faire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmier sera autorisé à exercer. ». Il assure une activité de : • soins. • pédagogie. • veille professionnelle. • recherche en soins infirmiers. Conformément à la réglementation, L'IPA participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) et dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par le ou les médecins et l'IPA.
Missions spécifiques	Il contribue à l'efficacité de la prise en charge des patients.
Activités	Selon le décret de compétence de l'IPA ses missions seront : 1 - L'observation, le recueil, l'interprétation des données dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention. 2 - La prescription, le renouvellement, la réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient et dans son domaine d'intervention. 3 - La conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de préventions et d'éducation thérapeutique. 4 - La participation à l'organisation du parcours de soin et de santé du patient. 5 - La mise en œuvre d'actions d'évaluations et d'améliorations des pratiques professionnelles. 6 - La contribution à des études et travaux de recherche.

Compétences et aptitudes requises :

Compétences et aptitudes requis et /ou à acquérir

Savoirs :

- Connaissances spécifiques au domaine d'intervention.
- Maîtriser l'outil informatique et différents logiciels professionnels.
- Animer des séances d'éducation thérapeutiques.
- Connaissance de l'anglais.

Savoir-faire :

- Animer un entretien des réunions et/ou des groupes de travail.
- Analyser et évaluer les situations complexes et/ou à risque des patients pris en charge.
- Savoir rédiger des observations cliniques.
- Mener des travaux de recherche.

Savoirs être :

- Communication et leadership professionnel.
- Éthique et déontologie professionnelle.
- Respect des horaires et de la tenue professionnelle.
- Rigueur professionnelle.
- Sens de l'organisation.

Savoir manipuler les outils d'évaluation clinique afin d'analyser et évaluer les situations et prendre des décisions complexes en respectant l'éthique, la déontologie professionnelle et les droits du patient.

- Avoir le sens des priorités et des responsabilités.

Matériel requis :

Matériel

- Un bureau.
- Une table d'examen.
- Matériel d'examen clinique.
- Matériel informatique (ordinateur, dictaphone, imprimante, scanner).
- Logiciels spécifiques, accès Internet.
- Matériel de visioconférence.
- Téléphone en ligne directe.

Annexe 4 : modèle de protocole d'organisation

Logos	Protocole d'organisation	
-------	--------------------------	--

Titre et identité des mandants :

Ce protocole d'organisation est établi ce jour, entre les soussignés :

Informations générales :

Structure de rattachement :	Filière :	Date de création : Date de modification : N° de version :
Adresse :		Pôle/Spécialité :

Cadre de référence :

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée.

Décret n°2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière.

Décret n°2020-245 du 12 mars 2020 relatif à l'échelonnement indiciaire du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière.

Décret n° 2021-1259 du 29 septembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction de la fonction publique hospitalière.

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique.

Décret du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée.

Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :	Validé le, par :

Domaine d'intervention concerné

- ▮ Spécialité :
- ▮ Description de la population :
- ▮ Critères d'exclusion :

Modalités de prise en charge des patients par l'infirmier en pratique avancée (IPA)

- ▮ Lors de consultations :
 - ▮ mener un entretien, réaliser une anamnèse (biographie, antécédents du patient) et l'examen clinique du patient ;
 - ▮ prescrire, renouveler, interpréter et adapter les examens complémentaires ;
 - ▮ prescrire, renouveler ou adapter les traitements ;
 - ▮ prescrire, renouveler ou adapter les actes infirmiers ;
 - ▮ identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées ;
 - ▮ formuler des conclusions cliniques et des diagnostics infirmiers ;
 - ▮ évaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses.
- ▮ Réaliser des actions de prévention et d'éducation thérapeutique (ETP) pour tous les patients :
 - ▮ réalisation d'actions de dépistage de complications potentielles à certaines étapes du parcours du patient ;
 - ▮ conception et mise en œuvre d'actions d'éducation thérapeutique auprès du patient et de sa famille ;
 - ▮ conception et mise en œuvre d'actions d'éducation thérapeutique, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique, conseils sur le traitement médicamenteux ;
 - ▮ explication de la stratégie thérapeutique choisie ;
 - ▮ accompagnement des aidants.
- ▮ Participation à l'organisation du parcours de soins du patient :
 - ▮ coordination de la prise en charge du patient entre la ville et les établissements de santé en lien avec les problématiques rencontrées à domicile ;
 - ▮ organisation des soins entre les différents établissements ou services au sein d'un même établissement ;
 - ▮ organisation du parcours du patient ;
 - ▮ conseils et expertise auprès des équipes confrontées à des situations complexes.

► Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles :

- évaluer les écarts de pratique au regard des recommandations disponibles et proposer des actions correctives ;
- identifier les domaines de formation professionnelle permettant de développer ses compétences et d'accompagner d'autres professionnels dans le cadre du développement professionnel continu ;
- participer à l'enseignement et à la formation en stage des étudiants IPA ;
- accompagner des pairs pour l'amélioration des pratiques professionnelles et pour l'introduction d'innovation dans les pratiques : analyses de pratiques professionnelles ;
- promouvoir l'auto-évaluation des pratiques professionnelles ;
- formaliser et rédiger des protocoles et préconisations visant à améliorer la pratique avancée infirmière. Conduire des actions contribuant à la démarche qualité en structure de soins comme en ambulatoire.

► Contribution à des études et des travaux de recherche :

- contribution à des études et des travaux de recherche dans le champ de la santé publique, des soins, de la pratique avancée et de l'évaluation des pratiques professionnelles ;
- publication d'articles à visée professionnelle et scientifique ;
- conduire et/ou diriger des travaux d'étude et de recherche en soins infirmiers dans le cadre d'un Programme Hospitalier de Recherche Infirmière Paramédicale (PHRIP) ou bourse de recherche infirmière.

Modalités et régularité des échanges entre médecins et IPA

► Dans le cadre du parcours du patient nécessitant une prise en charge ambulatoire :

- pour chaque consultation, l'IPA rédige un compte rendu sur le dossier patient informatisé ;
- les transmissions au médecin référent se font oralement, par téléphone, ou par messagerie sécurisée ;
- l'IPA participe aux réunions de concertation avec le médecin et les autres professionnels concernés par la prise en charge du patient, ainsi qu'aux staffs médicaux lorsqu'ils portent sur l'organisation et les résultats du parcours du patient.

Modalités et régularité des réunions de concertations pluri-professionnelles

- Un bilan d'activité sera réalisé tous les 6 mois, afin d'évoquer les problématiques prioritaires concernant l'évolution de la file active des patients. Annuellement un retour sur les objectifs fixés à partir des indicateurs définis sera réalisé.

Conditions d'alerte et de retour vers le médecin référent

Toute détérioration de l'état de santé ne relevant plus du rôle de l'IPA ou de la spécialité de l'IPA motive une alerte du médecin référent et un retour du patient vers ce dernier.

► Modalités de gestion des alertes :

- appel du médecin référent ;
- gestion en présentiel ou par téléphone ;
- planification de consultations par le médecin si besoin.

Adaptation des modalités de suivi pendant la période de déséquilibre :

► Retour du patient vers le médecin référent ou le spécialiste, se fait :

- en cas de décompensation de l'état de santé du patient ;
- en cas de troubles importants liés au traitement ;
- à la demande du patient : le patient peut mettre un terme à sa prise en charge par un IPA à tout moment ;
- à la demande de l'IPA : par exemple pour évaluer l'intérêt d'un changement de médicament ;
- à la demande du médecin référent ou spécialiste.

Actualisation et ajustement du protocole d'organisation

- En fonction de l'évolution de l'organisation du secteur.
- À tout moment selon l'analyse des événements indésirables et nouveaux besoins de santé identifiés.
- En fonction de l'évolution du cadre réglementaire.
- Et de façon systématique tous les 2 ans.

Ce protocole d'organisation est signé pour une durée d'un an reconductible. Il peut être dénoncé à la demande de l'IPA ou du médecin, en s'assurant de la continuité des soins.

Fait à :

Le :

Médecin :

Signature :

Infirmier(e) en Pratique Avancée :

Signature :

Annexe 5 :

Étiquette patient

CONSENTEMENT INFORMÉ SUIVI CONJOINT MÉDECIN OU SPÉCIALISTE /INFIRMIER(E) EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)

Je soussigné(e)
suivi(e) par le Docteur
certifie que ce dernier m'a proposé un suivi en alternance avec un ou une IPA.

- ▶ L'IPA est un(e) infirmier(e) spécialisé (e) dans la prise en charge de maladies et/ou de traitements liés à des pathologies chroniques.
- ▶ L'IPA est amené(e) à faire un examen clinique, renouveler ou prescrire certains médicaments et/ou examens complémentaires.
- ▶ L'IPA intervient en étroite collaboration avec votre médecin référent ou spécialiste dans le cadre d'un protocole d'organisation précis.
- ▶ Cette équipe pluri professionnelle aura pour mission de vous accompagner au mieux tout au long de votre parcours.
- ▶ Votre médecin référent ou spécialiste reste joignable et disponible à tout moment, sur votre demande ou celle de l'IPA.
- ▶ Je m'engage à fournir au médecin généraliste ou spécialiste comme à l'IPA tous les résultats d'examens que j'effectuerai.
- ▶ Vos informations médicales auxquelles a accès l'ensemble de l'équipe resteront confidentielles comme toutes les informations de votre dossier.
- ▶ L'IPA fera un compte rendu de ses actes dans votre dossier médical.
- ▶ Je suis libre d'accepter, de refuser, ou d'arrêter à tout moment la collaboration avec l'IPA. Ma décision ne modifiera en rien ma prise en charge et ne me portera pas préjudice.
- ▶ J'atteste avoir bien reçu toutes les explications sur l'organisation de mon parcours de santé par mon médecin référent ou spécialiste
- ▶ Les intervenants ont signé un Protocole d'Organisation et se sont engagés à respecter une charte de déontologie.
- ▶ Afin d'éclairer ma décision, j'ai bien reçu et j'ai bien compris les informations ci-dessus. J'ai pu poser toutes les questions que je voulais et ai reçu les réponses adaptées que j'ai clairement comprises.

Cocher si vous donnez votre accord :

- ☐ J'accepte le suivi conjoint proposé.
- ☐ Je donne mon accord pour l'information à mon médecin traitant.

Fait à :

Le :



Une mission : votre santé